



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 25 mai 2021 — N° 192

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

M. Picard, premier vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 21 mai 2021, adressée à M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale, par les leaders des groupes parlementaires, concernant l'entente intervenue entre les groupes parlementaires et les députés indépendants à propos de la reprise des travaux de l'Assemblée pour la période du 24 mai au 11 juin 2021.

(Dépôt n° 2552-20210525)

Du consentement de l'Assemblée, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

Dispositions communes

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et des commissions parlementaires qui se tiendront entre le 24 mai et le 11 juin 2021;

QUE le port du masque de procédure soit obligatoire en tout temps lors des séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires autres que les séances virtuelles, hormis au moment de prendre la parole dans le cadre des travaux;

25 mai 2021

Séances de l'Assemblée

Dispositions générales

QUE l'Assemblée siège avec un nombre réduit de députés afin de respecter les mesures de distanciation physique selon les recommandations de la santé publique, suivant la répartition suivante :

- Au plus 20 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 8 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 3 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 3 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 2 députés indépendants;

QU'aux fins de la période des affaires courantes, cette répartition soit modifiée afin que le nombre de députés de l'opposition officielle passe de 8 à 10 députés, que le nombre de députés du deuxième et du troisième groupe d'opposition passe de 3 à 4 députés, et que le nombre de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soit réduit d'autant;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un premier député indépendant puisse être comblée par un député du deuxième groupe d'opposition;

QUE dans l'éventualité où un troisième député indépendant désire participer à la période des affaires courantes, le gouvernement puisse lui céder l'une de ses banquettes;

QUE les députés indépendants indiquent au secrétariat de l'Assemblée et aux leaders des groupes parlementaires, au plus tard le lundi à 18 heures, les périodes des affaires courantes auxquelles ils désirent participer pendant la semaine en cours;

25 mai 2021

QU'au plus tard à 18 heures la veille d'une séance, le leader du gouvernement communique aux groupes parlementaires d'opposition une liste préliminaire des ministres qui seront présents à la période des questions et réponses orales du lendemain;

QUE les ministres puissent participer à la période des questions et réponses orales en deux groupes, l'un étant présent lors des séances du mardi et du jeudi et l'autre lors des séances du mercredi, de même que lors de celles du vendredi en période de travaux intensifs, sous réserve qu'au cours de la semaine du 7 juin 2021, le groupe duquel fait partie le premier ministre soit présent lors des séances du mardi, du jeudi et du vendredi;

QUE tout député puisse prendre la parole et voter à partir d'un pupitre qui n'est pas celui qui lui a été assigné;

Horaire des séances

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée se réunisse :

- 1° le mardi, de 10 heures à 18 h 30, avec suspension de midi à 13 h 40;
- 2° le mercredi, de 9 h 40 à 18 heures, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;
- 3° le jeudi, de 9 h 40 à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée procède aux affaires courantes :

- 1° le mardi, à compter de 13 h 40;
- 2° le mercredi et le jeudi, à compter de 9 h 40;

QU'en période de travaux intensifs, l'Assemblée se réunisse selon l'horaire intensif prévu à cet effet au Règlement;

25 mai 2021

QU'aux fins de l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance du mardi matin, les groupes parlementaires s'engagent à ce qu'au moins 7 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 député du deuxième groupe d'opposition et 1 député du troisième groupe d'opposition soient présents à la Salle de l'Assemblée nationale;

QU'au cours des débats sur les affaires du jour, à l'exception des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, si au moins 7 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement sont présents en chambre;

QUE l'horaire établi pour le mardi par la présente motion ainsi que les dispositions sur l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance s'appliquent si l'Assemblée décide de se réunir le lundi;

QU'une motion d'ajournement de l'Assemblée ne puisse être présentée qu'au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes;

Débats de fin de séance

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le mardi aient lieu à compter de 18 h 30 et que l'ajournement de la séance soit retardé en conséquence;

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le jeudi aient lieu à compter de 13 heures et que la suspension de la séance soit retardée en conséquence;

Motion du mercredi

QUE le mercredi, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition soient tenus de 14 h 30 à 16 h 30;

QU'au cours des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, sauf si :

25 mai 2021

- dans le cas d'une motion présentée par l'opposition officielle, moins de 3 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le deuxième groupe d'opposition, moins de 1 député du deuxième groupe d'opposition est présent en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le troisième groupe d'opposition, moins de 1 député du troisième groupe d'opposition est présent en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par un député indépendant, moins de 1 député d'opposition est présent en chambre;

Vote enregistré

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote du leader d'un groupe parlementaire, du leader adjoint d'un groupe parlementaire ou, le cas échéant, d'un député préalablement identifié par ce dernier auprès du secrétariat de l'Assemblée vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au leader de son groupe afin qu'il en avise la présidence au moment du vote ou qu'il en avise par écrit la présidence avant la tenue du vote;

QU'à moins d'indication contraire de leur part, les vice-présidents ne prennent pas part à un vote enregistré;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

25 mai 2021

QUE l'ensemble des mises aux voix tenues dans le cadre des séances de la commission plénière se déroulent selon cette même procédure;

QUE, lorsque les députés indépendants sont absents, le leader du gouvernement soit autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi selon les instructions qui lui auront été transmises, le cas échéant et dont la transmission incombe aux députés indépendants;

Suspension des travaux pour procéder à un vote à l'Assemblée

QUE les travaux soient suspendus pour une durée maximale de 10 minutes si, au moment d'une mise aux voix à l'Assemblée, un groupe parlementaire n'est pas représenté par un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en son nom aux fins du vote et n'a pas indiqué à la présidence qu'il ne participera pas au vote;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie les leaders et les whips des groupes parlementaires, de même que leur cabinet, les députés indépendants, ainsi que les secrétaires des commissions de la suspension des travaux de l'Assemblée pour une mise aux voix;

QUE la commission où siège un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en leur nom aux fins du vote suspende ses travaux, à la demande de ce dernier, afin de lui permettre de se rendre à la Salle de l'Assemblée nationale;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie le secrétariat de la commission après la proclamation du résultat du vote par la présidence ou, s'il y a plusieurs votes successifs, à la suite de la proclamation du résultat du dernier vote afin que la Commission puisse reprendre ses travaux au plus tard 5 minutes après;

Commissions parlementaires

Dispositions générales

QUE sous réserve des dispositions concernant les commissions virtuelles, toutes les séances des commissions, y compris les séances de travail, aient lieu en personne;

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE toute commission parlementaire puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;

Horaire des commissions

QU'en période de travaux réguliers, les commissions puissent se réunir:

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 9 h 30 à 19 heures, avec suspension de midi jusqu'à la fin des affaires courantes;
- 3° le mercredi, de la fin des affaires courantes à 18 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;
- 4° le jeudi, de la fin des affaires courantes à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 heures;
- 5° le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30;

QU'en période de travaux intensifs, les commissions se réunissent selon l'horaire intensif prévu à cet effet au Règlement;

Procédure de vote en commission parlementaire autre que virtuelle

QUE le quorum des commissions parlementaires autres que virtuelles soit de trois députés;

25 mai 2021

QUE lors des séances de ces commissions, tous les votes se déroulent selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote d'un député ministériel désigné par le leader du gouvernement vaille pour l'ensemble des membres de son groupe à l'exception des ministres et de la présidence qui votent en leur propre nom;

QUE le vote d'un député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle vaille pour l'ensemble des membres de son groupe, à l'exception de la présidence, qui vote en son propre nom;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au député chargé de voter au nom de son groupe afin qu'il en avise le secrétaire de la commission au moment du vote;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE le député indépendant qui souhaite participer aux travaux d'une commission parlementaire dont il n'est pas membre en avise le secrétariat de cette commission et les leaders des groupes parlementaires au plus tard à midi, le lundi précédant la date de la séance de la commission parlementaire ou le jour même, s'il s'agit d'un lundi;

QUE, si le député indépendant est informé postérieurement au lundi à midi qu'une séance de commissions doit se tenir au cours de la semaine, l'échéance prévue au paragraphe précédent soit portée à trois heures après le moment où le député est informé de la tenue de la séance;

25 mai 2021

Commissions virtuelles

QUE les travaux de la Commission de l'administration publique, y compris ses séances de travail, puissent se tenir par visioconférence;

QUE les auditions tenues par les autres commissions parlementaires se tiennent par visioconférence;

QU'une commission virtuelle soit assimilée à une commission qui siège dans les édifices de l'Assemblée nationale aux fins de l'application de l'article 145 du Règlement;

QUE lors de ces séances, le député qui préside la commission ainsi que le personnel du secrétariat de la commission soient présents à l'hôtel du Parlement;

QUE les autres députés ainsi que les personnes et organismes convoqués y participent en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE les députés qui participent virtuellement à ces séances soient assimilés à des membres présents pour l'application de l'article 156 du Règlement;

QUE ces séances soient télédiffusées et diffusées en direct sur le site web de l'Assemblée nationale;

QU'aucun vote ne puisse avoir lieu lors de ces séances sauf pour celles de la Commission de l'administration publique pour lesquelles les décisions se prennent à l'unanimité des membres qui y participent;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions parlementaires s'appliquent à ces séances, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

25 mai 2021

Disposition finale

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

La motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 mai 2021, sur la motion de scission proposée par Mme Melançon (Verdun), dans le cadre de l'adoption du principe du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, présenté par Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le débat terminé, la motion de scission est mise aux voix; à 11 h 26, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 11 h 31.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **1009** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

3776

25 mai 2021

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le principe du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 49 est ajourné au nom de M. Benjamin (Viau).

Les travaux reprennent à 13 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de la diversité biologique.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'animateur de radio Terry DiMonte.

25 mai 2021

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner la résilience des commerçants de la Haute-Yamaska.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner les 45 ans de service de Mme Ginette Meloche, infirmière, et son engagement envers sa communauté.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Corporation du Fort Saint-Jean et rendre hommage à son président sortant, M. Alain Beauchamp.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner la création de l'organisme Action-Logement Duberger-Les Saules.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de saluer la persévérance et la créativité des élèves et du personnel scolaire de la circonscription de Jean-Lesage pendant la pandémie.

À 13 h 49, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

25 mai 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 226 concernant le financement et les modalités du programme Passe-Partout, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} avril 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2553-20210525)

La réponse à la question écrite n° 228 concernant la réfection des ports de Gros-Cacouna, Rimouski, Matane et Gaspé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 avril 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2554-20210525)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 avril 2021 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant le dépôt d'un projet de loi garantissant la liberté académique du personnel enseignant universitaire.

(Dépôt n° 2555-20210525)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, dépose :

Les propositions de l'opposition officielle pour la réforme parlementaire – mai 2021.

(Dépôt n° 2556-20210525)

25 mai 2021

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 26 mai 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2557-20210525)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 25 mai 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 93, Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire;

(Dépôt n° 2558-20210525)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11, 12 et 13 mai 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2559-20210525)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, il dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 17 mai 2021, s'est réuni afin de modifier la liste des présidents de séance.

(Dépôt n° 2560-20210525)

25 mai 2021

Dépôts de pétitions

M. Lévesque, whip adjoint du gouvernement, au nom de M. Lemay (Masson), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 107 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien aux municipalités souhaitant requalifier un terrain de golf en espace vert.

(Dépôt n° 2561-20210525)

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 269 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une troisième école primaire à L'Île-des-Sœurs.

(Dépôt n° 2562-20210525)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée nationale des préposées d'aide à domicile qui aura lieu demain, le 26 mai;

25 mai 2021

QU'elle reconnaisse le travail essentiel que les préposées d'aide à domicile, très majoritairement des femmes, accomplissent auprès des aînés, des personnes en perte d'autonomie ou ayant des limitations fonctionnelles;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance d'améliorer les conditions de travail des préposées d'aide à domicile;

QU'elle félicite solennellement les préposées d'aide à domicile pour avoir lutté contre l'isolement et protéger la santé et la sécurité de dizaines de milliers de Québécoises et de Québécois tout au long de la crise sanitaire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1010 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ayant eu lieu le 17 mai dernier sous le thème « Plusieurs portent leurs couleurs sans le vouloir »;

QU'elle dénonce les violences physiques et morales contre les personnes LGBTQ+ qui découlent de comportements et attitudes homophobes et transphobes;

25 mai 2021

QU'elle reconnaisse la hausse des violences à l'égard de personnes LGBTQ+ en Amérique du Nord et à l'échelle internationale;

QU'elle salue le dévouement afin de faire une différence tangible dans la promotion de l'égalité des personnes LGBTQ+ de Pierre Lapointe, Line Chamberland, Maria Labrecque Duchesneau et Alicia Kazobinka, respectivement récipiendaires des Prix Laurent-McCutcheon, le Prix Janette-Bertrand, le Prix Coup de cœur et le Prix Hommage académique remis par la Fondation Émergence;

QUE ses membres unissent leurs efforts afin de combattre les obstacles encore présents, pour faire du Québec une société ouverte et inclusive à l'égard de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens afin d'atteindre une réelle égalité des genres;

QU'enfin, elle s'engage à poursuivre les efforts afin d'assurer la sécurité, l'intégrité, la dignité et la liberté de tous les citoyens et toutes les citoyennes, dans une perspective intersectionnelle et sans égard à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1011 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

25 mai 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des patriotes;

QU'elle rappelle que le combat des patriotes, en 1837 et 1838, était un combat pour la démocratie;

QU'elle rappelle que les demandes principales des patriotes étaient celles d'avoir un Conseil législatif élu et un gouvernement responsable;

QU'elle rappelle que le mouvement des patriotes était avant tout un mouvement d'émancipation;

QU'elle rappelle que la lutte démocratique des patriotes est une quête qui continue aujourd'hui;

QU'elle souligne la désignation de Louis-Joseph Papineau comme personnage historique par le gouvernement du Québec, le 24 mai 2021;

QUE l'Assemblée nationale observe une minute de silence en mémoire des patriotes qui ont été pendus : Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquet, Pierre-Théophile Decoigne, François-Xavier Hamelin, Joseph-Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, Amable Daunais, Charles Hindenlang, François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, Pierre-Rémi Narbonne et François Nicolas.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

25 mai 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1012** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la situation de la langue française au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la relève dans le secteur touristique québécois et sa relance auprès des jeunes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 26 mai 2021 de 12 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 18 heures;

25 mai 2021

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

M. Stéphane Aquin, directeur général du Musée des beaux-arts de Montréal

M. Pierre Bourgie, président du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal

Syndicat des employés du Musée des beaux-arts de Montréal

Fédération nationale des communications et de la culture – CSN

Société des musées québécois

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

25 mai 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1013** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, il convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne.

25 mai 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 26 mai 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que selon les données de la Santé publique, la situation épidémiologique liée à la pandémie de COVID-19 est stable ou s'améliore de jour en jour, et la campagne de vaccination se déroule rondement;

QU'elle tienne compte du fait que la semaine dernière, le gouvernement a fait l'annonce du plan de déconfinement graduel;

QUE l'Assemblée nationale réitère que le concept d'état d'urgence est une exception au principe de démocratie qui se justifie uniquement lorsqu'une situation représente une menace grave à la santé de la population, réelle ou appréhendée;

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de fixer des paramètres clairs qui guideront le retour à une démocratie normale;

Ainsi, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à lever l'urgence sanitaire lorsque, entre autres, ses objectifs de vaccination seront atteints et que le nombre d'hospitalisations découlant de la COVID-19 sera sous contrôle, tout en incluant les partis d'opposition dans le processus.

25 mai 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 07, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 13.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le principe du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 22, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 15 h 25.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

25 mai 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1014** en annexe)

Pour : **118** Contre : **1** Abstention : **1**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 49 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 49 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1015** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 15 h 43, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 15 h 48.

25 mai 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1016** en annexe)

Pour : **73** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 90 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 90 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1017** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 16 h 05, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

25 mai 2021

Les travaux reprennent à 16 h 08.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1018** en annexe)

Pour : **75** Contre : **45** Abstention : **0**

À 16 h 09, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « La fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes ».

À 18 h 41, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 26 mai 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3792

25 mai 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de scission de Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 1009)

POUR - 47

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Roy (PQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (IND)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

25 mai 2021

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1010)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccione (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

25 mai 2021

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d’opposition, M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1011)

(Identique au vote n° 1010)

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d’opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Anglade, cheffe de l’opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d’opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1012)

(Identique au vote n° 1010)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 1013)

(Identique au vote n° 1010)

25 mai 2021

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 1014)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

CONTRE - 1

Ouellette (IND)

ABSTENTIONS - 1

Fournier (IND)

25 mai 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1015)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

25 mai 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 1016)

POUR - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

25 mai 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1017)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronдин (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

25 mai 2021

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 1018)

POUR - 75

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	